



DE VIVE VOIX vol.2 no.28

31 mars 2015

LE COÛT DE FAIRE (OU NON) LA GRÈVE

Par Claudie Bonenfant, professeure de philo et déléguée à la mobilisation

Vaut-il vraiment la peine de faire la grève lorsqu'on travaille dans la fonction publique? En plus de ne pas causer de tort du point de vue économique au gouvernement, cela ne lui permet-il pas, au contraire, de faire des économies sur le dos de ses employé(e)s? Ajoutons à cela le spectre d'une loi spéciale, et l'entreprise semble réellement perdre tout intérêt économiquement parlant.

Mais est-ce réellement le cas?

Selon l'IRIS, dans les 30 dernières années, les salarié(e)s du secteur public se sont appauvris. Ainsi, en tenant compte du coût de la vie, le salaire gagné en 2010 est de 11,6% inférieur à celui de 1978. Selon la CSN, l'actuelle proposition salariale du gouvernement conduirait à un appauvrissement de 10 000\$ par employé au cours des cinq prochaines années.

Certes, faire la grève a un prix à court terme. Mais ne pas la faire aussi. Et ce coût risque de se faire lourdement sentir à moyen et à long terme.

Encore aujourd'hui, la grève constitue l'un des meilleurs moyens pour établir un rapport de force à notre avantage. S'il était légitime d'en douter dans les dernières années, de récents jugements viennent changer la donne :

- la Cour suprême reconnaît que le droit de grève est un droit constitutionnel, ce qui peut entraîner l'invalidation d'une loi allant à l'encontre de ce droit ;
- la Cour d'appel confirme que lorsque des cours doivent être repris à la suite d'une grève des professeurs, l'employeur doit rémunérer les professeurs qui dispenseront ces cours.

Bien sûr, la grève comporte son lot d'incertitudes quant aux gains futurs. En revanche, l'inaction nous apporte une certitude : l'accentuation de l'appauvrissement des employé(e)s du secteur public.